



UN PARI D'AVENIR,

Depuis le XIII^{ème} siècle, la diversité des cépages français n'a cessé de se réduire d'abord par l'introduction de différents ravageurs comme l'oïdium, le mildiou et surtout le phylloxéra, puis au XX^{ème} siècle, pour des raisons économiques et commerciales.

Les accidents climatiques, l'urbanisation, les activités humaines, les ravageurs et les évolutions successives de l'encépagement sont autant de pressions qui ont abouti à l'arrachage des vieux vignobles et à la disparition totale ou partielle de certains cépages considérés comme secondaires.

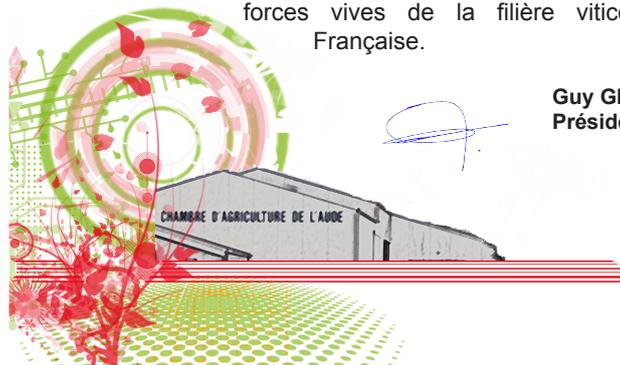
Face à cette situation, les professionnels se sont récemment impliqués aux côtés de l'INRA et de l'ENTAV dans la multiplication et la conservation de la variabilité intra-variétale de nos cépages.

En effet, la sélection clonale et sa conservation demeurent une des principales voies de l'amélioration variétale et restent la garante de la diversité. En France, depuis l'initiation de la sélection dans les années 60 jusqu'à nos jours, elle a accompagné l'évolution des vignobles, en proposant un matériel végétal adapté aux exigences économiques conjoncturelles du marché viti-vinicole national et international.

Or, ces dernières années un phénomène de concentration des établissements de pré-multiplication s'est produit. Il ne reste, aujourd'hui, que 15 entreprises agréées.

L'atelier de Palaja en fait partie, et est, de surcroît le plus important établissement agréé pré-multiplicateur en France. Il a également une activité de Multiplicateur : à ce titre il est un des plus gros fournisseurs de matériel Greffons Certifiés auprès des pépinières de France et des viticulteurs du Languedoc-Roussillon. Il est reconnu régulièrement pour l'excellence et la rigueur de son travail.

L'atelier de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, Etablissement Public constitue donc un maillon essentiel de la production de matériel végétal viticole dans le bassin de production du Languedoc-Roussillon. C'est à partir de ce constat que **la Chambre d'Agriculture de l'Aude a choisi d'investir dans cet outil performant.** Des travaux de modernisation vont être engagés de manière à ce que le département de l'Aude devienne un acteur incontournable de la production de matériel végétal et demeure l'une des forces vives de la filière viticole Française.



Guy GIVA
Président

INSTALLATION : TRANSITION REUSSIE

Avec la dissolution de l'AUDASEA, décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 mars dernier, c'est une page qui s'est tournée dans la vie professionnelle de notre département.

Il faut rappeler que l'AUDASEA avait été créée en 1993 par les responsables agricoles départementaux, après une période de gestion directe par le CNASEA des aides à l'installation et à la modernisation, dans le cadre de ce qu'on appelait encore la politique des structures... Il s'agissait alors pour la profession de reprendre en main la mise en œuvre dans le département des aides publiques à l'installation (DJA), à la modernisation (plans de développement, puis plans de modernisation), les aides au départ (IVD) et à la transmission (répertoire départ installation), ou encore des opérations d'animation foncière (OGAF, P.I.L....) et des aides à l'environnement.

La forte diminution des financements alloués par l'Etat aux ADASEA, depuis 2002 et la fin des contrats territoriaux d'exploitation, a contraint l'association à réduire sensiblement son champ d'intervention, et à développer des actions nouvelles en partenariat toujours plus étroit avec la

Chambre d'Agriculture : opérations d'animation et de développement local, mission environnement ...

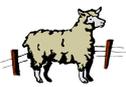
En juillet dernier, la loi de modernisation agricole a mis un point final à cette longue régression, en confiant aux Chambres d'Agriculture les dernières missions de service public encore assurées par les ADASEA.

C'est donc naturellement que la Chambre d'Agriculture de l'Aude, en accord avec l'ensemble des organisations professionnelles départementales, a décidé de reprendre à compter du 1er janvier 2011 l'ensemble du personnel et des activités de l'AUDASEA.

Le pôle Appui aux exploitations prend le relais fonctionnel et redéploie une nouvelle équipe de conseil et d'accompagnement pour tous les agriculteurs Audois.

Le Pôle Agronomie, nouvellement créé fin 2010, reprend en son sein 2 salariées sur les Missions MESE et Pesticides dans le cadre de l'Unité Eau, pour lesquelles elles avaient déjà commencé à travailler dans le cadre de conventionnement avec la Chambre d'Agriculture.

Jean HERITIER - Directeur
Alain CHAMPRIGAUD - Responsable du pôle Territoire



ELEVAGE

FÉDÉRATION OVINE EN ASSEMBLÉE

Du renouveau annoncé pour l'élevage ovin : la nouvelle aide et la possibilité de soutien à l'installation en zone de reconquête ont redynamisé la filière dans son ensemble. Près de 300 éleveurs professionnels ont, en 2 ans installé 15 éleveurs dont une dizaine en reconquête du territoire soit au total une augmentation de 2000 têtes et plus de quelques 1500 hectares défrichés.

Le président Michel Sicre est optimiste quant à l'avenir mais le maintien de cette action tient aussi aux possibilités d'activation des DPU (droits à paiement unique) sur les territoires reconquis.

"Il s'agit là d'une spécificité des territoires méditerranéens à défendre à l'échelle nationale et européenne".

Responsable élu : Michel SICRE



RAPPEL CITOYEN "Détenation de ruminants"



Si vous détenez au moins 1 ruminant (vache, mouton, chèvre) chez vous, vous avez obligation de vous faire enregistrer auprès de l'EdE.

Vos Animaux doivent être en règle avec l'identification et la prophylaxie (boucles aux oreilles, vaccins,...) Si ce n'est pas le cas vous risquez d'être verbalisé et vos animaux saisis.

Contact Service Elevage
04 68 11 79 05

OENOTOURISME



Le Conseil Général de l'Aude s'appuie sur la Chambre d'Agriculture de l'Aude et le CDT pour élaborer un projet départemental de l'oeno-tourisme. L'enjeu est de structurer la filière oeno-tourisme dans l'Aude. La volonté étant de fédérer une démarche commune et partenariale pour faire émerger une offre attractive et lisible liée à de l'économique.

Contact : Florence Ollier
04 68 11 39 61



LES VOLAILLES « LE PAYS CATHARE® » NOUVELLE DYNAMIQUE

La volaille estampillée « Le Pays Cathare® » existe depuis une dizaine d'années et n'était utilisée que par un petit groupe de producteurs. Or, un nouvel intérêt a été exprimé de la part d'autres éleveurs de volailles audois. La Chambre d'Agriculture, avec la collaboration de tous les acteurs de la filière, a donc été sollicitée pour réétudier et ouvrir le cahier des charges. Par le biais de réunions, une organisation de la filière a été mise en place. Les techniciennes en charge du dossier font actuellement des visites d'exploitations et d'abattoirs pour déterminer des points de contrôle judicieux. La finalisation

du dossier des volailles « Le Pays Cathare® » se fera courant juin par le passage en commission au Conseil Général.

A partir de juillet, vous pourrez donc trouver des volailles « Le Pays Cathare® » en vente directe sur davantage d'exploitations productrices, chez tous les volaillers ainsi que dans un plus grand nombre de boucheries. La marque ne restant pas fermée à de nouveaux acteurs, il sera possible à d'autres éleveurs ou abatteurs, intéressés par cette démarche, de faire une demande d'adhésion.

Responsable élu : Laurent RATIA
Contact : Elodie KLEIN
04 68 11 79 89



VITICULTURE

INSCRIPTION D'UN NOUVEAU CÉPAGE : LE FERRADOU

Le métis 8381, croisement entre le Merlot et le Ferservadou a été créé par l'INRA à Bordeaux en 1969. C'est une variété noire à port érigé. Elle a été expérimentée pendant les années 70 sur le Domaine Expérimental du Grand Parc (Premières Côtes de Bordeaux, Latresne, 33), puis dans les années 80, cette variété a été expérimentée dans les Landes, le Tarn et Garonne, les Charentes et l'Aude. Malheureusement aucune expérimentation n'a été suivie jusqu'à son terme et n'a conduit à une demande d'agrément. Pourtant les résultats obtenus dans l'Aude ont présenté un intérêt particulier et le service viticulture-œnologie de la Chambre d'Agriculture a poursuivi le travail et a également installé de nouvelles expérimentations dans des sols et des conditions climatiques variées avec le soutien des financements du contrat de plan Etat/ Région..

Aujourd'hui après un bilan réalisé sur les derniers millésimes de l'expérimentation implantée en 1985, le service viticulture-œnologie de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, en lien avec l'Union des Caves Coopératives de l'Ouest Audois et du Razès (UCCOAR), renouvelle son

intérêt pour l'agrément de ce métis, dans un objectif de diversification et d'élaboration de produits nouveaux.

Cette obtention de l'INRA a été récemment baptisée en concertation avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude « FERRADOU » dans l'objectif d'une potentielle inscription au catalogue des variétés de vigne.

C'est chose faite, désormais cette variété contemporaine du Marselan sera disponible dans les années à venir pour enrichir la diversité de l'encépagement Languedocien.



Responsables élus :

Xavier De VOLONTAT - Gérard GUIRAUD

Contact Pôle Viticulture-Oenologie :

Emmanuel ROUCHAUD

04 68 11 79 61

FERMES OUVERTES

Du 6 au 10 juin, 25 classes d'écoles du département soit 620 élèves visiteront des fermes dans l'Aude.

C'est une organisation FDSEA.



Tel : 04 68 94 44 59

Mail: fdsea-aude@arterris.fr



INSTALLATION



LES CRÉATIONS D'EXPLOITATIONS PAR LES MOINS DE 40 ANS EN 2010

208 créations = 40 % à titre principal, 20 % en pluri-activité et 40 % en solidarité
52 % des installations à titre principal bénéficient de la DJA

ANNEE	QUALITE	TERRITOIRE	ARBORICULTURE	AUTRES	ELEVAGE	POLYCLTURE
2010	Agriculteur Titre Principal (+ ½ SMI)	CORBIERES MINERVOIS		4	5	1
		EST AUDOIS	1	2	2	
		HAUTE VALLEE	1	2	13	1
		OUEST AUDOIS	2	6	1	5
	Total ATP		4	14	21	7
	DJA 2010		3	4	19	7
	Agriculteur Titre Secondaire (pluri actif)	CORBIERES MINERVOIS			3	
		EST AUDOIS				
		HAUTE VALLEE		2	4	
		OUEST AUDOIS			1	6
	Total ATS		2	8	6	6
	Solidaire (moins ½ SMI)	CORBIERES MINERVOIS		1	1	2
		EST AUDOIS	1	2		2
		HAUTE VALLEE	3	3		1
		OUEST AUDOIS	2	1	1	2
	Total Solidaire		6	7	2	7
Total 2010			10	23	31	20

Source MSA

BÉNÉFICIAIRE DE LA DJA

Le contrôle de second rang = c'est normal !

Après un temps d'arrêt l'administration a relancé la campagne baptisée « contrôle de second rang » début 2010 : il s'agit pour les jeunes agriculteurs qui ont bénéficié de la Dotation Jeune Agriculteur de respecter leurs engagements en fournissant notamment leur comptabilité au bout de la 3ème année d'activité les JA 2006 et 2007 ont déjà reçu en ce sens un courrier de la Chambre d'Agriculture qui est chargée de cette mission dans le cadre du transfert de la mission d'instruction des dossiers installation de l'AUDASEA à la Chambre d'Agriculture les JA 2008 commencent à être contactés : tout est normal !

Contact : Pôle Appui aux Exploitations
04 68 11 79 74

LE NOUVEAU PACTE EN AGRICULTURE

Le dispositif d'appui à la création d'exploitation agricole de la Région qui permet d'accompagner tous les porteurs de projets quel que soit leur âge et leur formation a évolué en 2010 : à présent l'étude préalable baptisée « diagnostic de faisabilité du projet » fait l'objet d'une participation de la Région pour une durée minimum de 3 jours qui peut être portée à 6 jours avec la possibilité d'activer des volets optionnels en fonction du projet (volet juridique fiscal patrimonial, volet commercial, volet conversion bio, volet territorial environnement urbanisme)

En 2010, 56 diagnostics préalables à l'installation ont été réalisés par les techniciens de la Chambre d'Agriculture



Responsable élue : Martine VERDALE
Contact : Pôle Appui aux Exploitations
04 68 11 79 27

INFOS PRATIQUES

Vos interlocuteurs dans l'équipe Chambre :

En continuité avec leur expérience, les anciens salariés de l'AUDASEA, viennent renforcer l'équipe Chambre dans des domaines importants au regard des orientations du projet stratégique 2010/2020 pour l'agriculture audoise.

Au sein du pôle APEX, dirigé par Hélène CHAMPRIGAUD sont

référénts installation :

- ✓ Pierre PECH
04 68 11 79 23
- ✓ Denis LAPEYRE
04 68 11 79 20
- ✓ Frédéric ROZIS
04 68 94 44 27

Conseillère transmission - RDI

- ✓ Betty SERIEYS
04 68 11 79 22

Au sein de l'unité Eau, coordonnée par Bruno PEYRAS :

mission pesticides

- ✓ Sonia CAUSSE
04 68 11 39 51

mission valorisation des déchets de stations d'épuration

- ✓ Stéphanie RUBIO
04 68 11 79 77



LA VIE DE LA CHAMBRE

DÉMARCHE QUALITÉ CONSEIL & FORMATION

La Chambre d'Agriculture de l'Aude s'engage en 2011 aux côtés des autres départements de la région Languedoc-Roussillon, et avec l'appui de l'APCA, dans une démarche qualité des services sur l'activité de conseil et de formation auprès des entreprises agricoles et des autres acteurs des territoires.

A ce jour, ce sont 75 % des Chambres d'Agriculture qui ont manifesté leur souhait de s'engager dans cette démarche au niveau national.

Ce choix se situe dans un contexte qui évolue, notamment en ce qui concerne :

- ✓ **les attentes** de nos ressortissants, agriculteurs Audois et partenaires,
- ✓ **la reconnaissance** des rôles de l'agriculture dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement,
- ✓ **le développement** des activités de conseil et de formation.

Aujourd'hui, nous devons faire reconnaître le professionnalisme de notre activité de conseil et de formation afin de maintenir notre capacité d'intervention, d'expertise et de prospective, et de développer l'activité de la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

Les moyens nécessaires à la réussite du projet seront dégagés pour les acteurs impliqués dans la démarche.

La Chambre d'Agriculture de l'Aude a toujours été parmi les départements pilotes dans la réflexion ou la mise en œuvre de démarches visant à progresser avec l'objectif d'améliorer le service auprès de nos ressortissants, et plus généralement d'accroître le rayonnement de la Chambre d'Agriculture dans son environnement.

Une certification Qualité doit en effet nous permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- satisfaire nos ressortissants
- répondre à des exigences externes (financeurs, pouvoirs publics)
- faire face à la concurrence
- fiabiliser notre organisation
- favoriser les approches transversales
- renforcer le management
- renforcer les compétences des agents
- mutualiser et capitaliser nos connaissances

L'obtention de la certification, basée sur le référentiel des Chambres d'Agriculture, devrait aboutir en juin 2012.

Responsable élu : Guy CIVIA

Responsable Qualité Conseil et Formation :

Isabelle CONCOLATO





CIRCUITS COURTS LAURAGAIS - MONTAGNE NOIRE : DES AGRICULTEURS VEULENT CONSERVER LA VALEUR AJOUTÉE !

Une plateforme de commercialisation de produits agricoles ? Ou comment ramener la plus-value des productions dans la poche des agriculteurs. Depuis un an et demi les élus de la Communauté des Communes Lauragais-Montagne Noire oeuvrent à la mise en place d'une plateforme agro-alimentaire sur la commune de Saint Papoul. Cette plateforme serait destinée à valoriser les productions agricoles du Grand Ouest Audois en proximité organisée. Elle rejoindrait la dynamique départementale engagée dans le programme de développement 2010/2020 de la Chambre d'Agriculture ;

Une plate-forme facilitatrice de marché

Il s'agit de créer un outil capable de coordonner les demandes et besoins de produits locaux et les offres des producteurs d'une même zone géographique. Cet outil est censé servir aussi bien aux collectivités qu'aux magasins de grande distribution ou aux consommateurs organisés



collectivement. Cette plateforme sera l'interlocuteur unique entre l'offre agricole d'un côté et la demande en production locale de l'autre. L'idée d'y accoler un atelier de transformation de fruits et légumes mutualisé a aussi été avancée. Cet atelier permettrait aux exploitants de pouvoir répondre à la demande en produits de 4ème ou 5ème gamme (pré transformés).

Responsable élu : Serge VIALETTE

Contact : Florent MILLET, 06 86 28 65 24.

Elodie SABATIER, Pôle Qualité CA11

un fruit pour la récré

LE GRAND NARBONNE PARTENAIRE DE Récré Fruitée

L'opération "Récré fruitée" financée en partie par le Grand Narbonne, l'Europe et les municipalités adhérentes au projet consiste à distribuer un fruit frais aux enfants à la récréation durant toute la période scolaire (soit plus de 5000 enfants). La Chambre d'Agriculture et l'ADPFLH partenaires de ce projet, développent l'approvisionnement en fruits et légumes audois et de saison.

Un événement le **vendredi 24 et samedi 25 Juin 2011** devant la médiathèque à Narbonne permettra de valoriser cette opération auprès des petits et des grands (parcours découverte, pyramide géante de fruits et légumes, dégustation...)

Les RENDEZ-VOUS à ne pas manquer !

MAI

Fêtes de la Cerise du Pays Cathare
Dimanche 22 à Trausse Minervois

JUIN

Journée Bio de la contrée de Durban
Dimanche 5 à Villesèque des Corbières

Promaude
Du vendredi 10 au lundi 13 à Lézignan Corbières

Fête de la sculpture et du marbre
Dimanche 19 à Caunes Minervois

"La balade des Cabanes Vignerones"
Dimanche 26 Juin de Magrie a Couranel



MARCHÉ PIQUE-NIQUE

Les adhérents du réseau « Bienvenue à la Ferme » reçoivent collectivement le public sur les exploitations autour d'un petit marché et des assiettes gourmandes des producteurs

**14 marchés seront organisés
durant l'été.**

Contact : Isabelle PEYRAS

Tél. : 04 68 11 39 60

Mail : isabelle.peyras@aude.chambagri.fr

MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

Une marque, un réseau, l'authenticité et la convivialité. Un principe simple réglementé par une charte de bonnes pratiques. Ouvert en priorité aux producteurs et artisans Audois. Ces marchés sont sous la tutelle de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

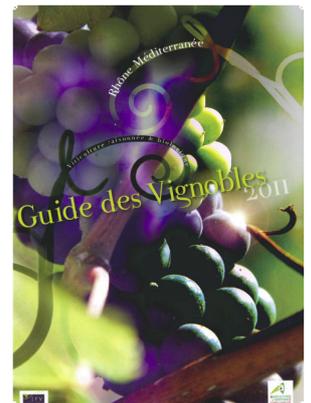


Samedi 4 juin à LIMOUSIS de 14 h à 21 h
"Venez découvrir l'Améthyste"
Produits : Produits de terroir hors vin
Dimanche 3 juillet à CAPENDU de 9h à 20 h
Parc des Figuères

Samedi 2 juillet à CAUNES Mvois de 18 h à 22 h
Avec les "Samedi Vignerons"
Jedi 7 Juillet à LA REDORTE de 18 h à 22 h
Avec les "Jedi de la Redorte"

Retrouvez toutes les actualités du département sur www.aude.chambagri.fr

POUR MIEUX PRODUIRE !



La nouvelle version du guide des vignobles Rhône-Méditerranée est disponible.

C'est un outil important d'accompagnement et de développement de la viticulture du bassin méditerranéen, rédigé par l'ensemble des conseillers viticoles des Chambres d'Agriculture avec leurs partenaires.

Les maladies et ravageurs sont traités par stades phénologiques.

A chaque stade, le viticulteur peut trouver des informations sur : La stratégie à adopter, la biologie, la reconnaissance des ravageurs et auxiliaires, les symptômes provoqués, les méthodes de comptages et les résultats d'expérimentations.

Vous pouvez dès à présent vous le procurer à la Chambre d'Agriculture de l'Aude ou auprès de vos conseillers au prix de 15 € TTC.

Contact Pôle Viticulture-Oenologie
tel : 04 68 11 79 61